CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE,

Le bateau-à-vapeur FERDINANDA, capitaine Bourgeois, partira sera à changer décharge dans peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON, 20 avril rue du Canal, no. 7.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur VERMILLION, capt. de la Houssaye, étant prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports susdits, demain matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO. 20 avril rue de la Levée, No. 38

A FRETER,

Le sloop JUNO, pouvant porter 85 boucaults ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à 20 avril TOURNE & BECKWITH.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire ROBERT MORRIS, capt. SINGER, ayant une partie de son chargement engagé, pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 18 avril SAM. C. BELL, rue du Canal.

POUR BOSTON, *(paquebot.)*

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, LAFAYETTE, capit. COLLINS, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, ayant des beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à 8 avril STETSON & AVERY.

POUR ST. JEAN—(*Porto Rico.*)

La goelette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, BONITA, capt. Stockton, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le bateau No. 13, ou bien à 17 avril. HARRISON, BROWN & Co.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La belle goelette TEMPLE, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à 14 avril J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BALISE, HONDURAS,

La goelette HALCYON, capitaine Jos. Saynard. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Louis, ou à 14 avril HARRISON, BROWN & CO.

A VENDRE OU A FRETER.

La goelette fine voilière ELIZABETH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine J. W. Fivebash, est maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à DUFOUR & DESBOIS, Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse. 10 avril—1

A FRETER.

Le brick fin voilier COMMERCE, du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du sucre pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT, 10 avril rue de la Douane, No. 38.

A FRETER.

Le brick LUCY, capitaine TIDDLE, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à 10 avril WM. G. HEWES.

POUR BORDEAUX, *(ou 15 ou 20 Avril.)*

Le navire français LISE & AIMEE, Capt. MOULINET, peut encore recevoir à fret environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris; s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à 4 avril V. ROUMAGE.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot régulier, EDWARD BONAFFE, capit. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SAM. C. BELL, 3 avril rue du Canal, No. 81.

A FRETER.

Le brick AI, ELVIRA, capitaine Graves. S'adresser à WM. G. HEWES, 31 mars rue du Camp, No. 9.

On a besoin d'un navire tirant peu d'eau, pour l'expédier à Tabasco, s'adresser à A. QUERTIER & ROUTIN, 30 mars rue St. Louis, No. 26.

POUR TABASCO.

La goëlette TALMA, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à 28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le beau navire-paquebot MAJESTIC, doublé en cuivre, capt. M'Lellan, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le potens No. 66, ou à 26 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le beau brick MARGARET, capitaine Lord, peut porter environ 200 boucaults de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES, 2[illegible] mars rue du Camp, No. 9.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOURNE, feront à l'avenir ces voyages. Les amateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagements des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à 21 janv J. W. ZACHARIE & Co.

Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans,
17 février 1832.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action le 19 de mars prochain, et que le 23 d'avril prochain, elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiements devront se faire de 9 à 3 heures chaque jour. Aussitôt que la maison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou de payer les deux termes à la fois.

12 av Par ordre de la direction, B. CLAUZE, sec

FARINE.—100 barils FARINE à débarquement, à vendre par 21 mars FOSTER & HUTTON.

COTON A CHEMINS, &c.—10 balles gros Coton à Chemins, fort beau, 70 caisses Blanc de Baleine; reçu par le bateau Alsace de Boston, à vendre par 13 avril STETSON & AVERY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire LOUISVILLE, capitaine PATRICK,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	20 octobre,
5 février,	20 décembre,
20 avril,	20 mars,
5 juillet,	20 avril,
20 septembre,	20 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	20 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PAGE,

De la N.-Orléans	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. STODDARD,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de nourriture et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 1er et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1er et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire KENTUCKY, capitaine E. S. Dennis, devant partir le 22 avril.

Le navire ILLINOIS, capitaine R. Wheaton, devant partir le 8 mai.

Le navire TALMA, capitaine T. Bunker, devant partir le 22 mai.

Le navire TENNESSEE, capitaine G. Fowler, devant partir le 8 juin.

Le navire ALABAMA, capitaine Greenleaf, devant partir le 22 juin.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES, 7 avril rue du Camp, no. 9.

Pianos-Fortés anglais a buffet.

RECEMMENT reçu par le navire Bellona, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

4 superbes Pianos-Fortés, *Grands Piccolo*, avec colonnes et mirroirs, à 6 octaves et demi, d'un ouvrage supérieur et de la manufacture de Robert Wornum, de Londres ; 4 Pianos-Fortés, *Piccolas*, de 9 pieds 6 pouces de hauteur, à un son très-doux, de la même manufacture. Aussi, par des arrivages récents de France, plusieurs Pianos carrés, d'une forme très-élégante, avec sommier en fer et double table d'harmonie ; des Guitarres allemandes et françaises ; Violons, Flûtes &c.

☞ Les articles ci-dessus seront vendus à bas prix au comptant, ou pour de bons billets payables en ville. M. JOHNS devant partir pour l'Europe le 25 du courant, profite de cette occasion pour offrir ses services pour des commandes en Angleterre, en France ou en Allemagne, à ceux qui voudront bien les lui confier.

E. JOHNS & CO.
12 avril rue de Chartres, No. 113

PROFESSEUR D'ANGLAIS
ET DE LANGUES ANCIENNES,

Rue Royale, No. 199, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, etc. etc. qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tient des classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—12

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au *drawback* ; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827 ; idem en caisses de 12 bouteilles, de Les Cesas, Leoville, et St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Grusu-Lardos ; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Vin blanc en fûts ; Chaudières à sucre assorties, et Cueples de fourneaux; un Moulin complet pour sucrerie. 11 avril J. B. LABATUT.

HUILE DE BALEINE.—30 futailles blanche et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par 23 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre. 23 mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, savoir : 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. blanche, ayant droit au drawback; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do. 7-4; 10 do. blanche, à draps, de 40 pouces de large; quelques balles de batiste rayée.

VINS—200 quarts et 100 bls. Malaga sec; 60 quarts vieux Madère de San Lucar et de Sicile ; 40 caisses Savon de Castille; 70 barils Aloses; 100 demi-caisses Chocolat ; 400 sacs Salpêtre ; 120 caisses Blanc-de-Baleine.

23 mars LINCOLN & GREEN.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, dans leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre,

Chatsignes, Noix et Noisettes; Thon mariné, Olives farcies, Champignons, Pâtés de toutes espèces, Saucissons de Lyon et de Marseille; Truffes à l'huile, Bouteilles, Moutarde de Maille et de Londres ; 20 caisses Liqueurs fines ; 600 boîtes Sardines, à l'huile et au beurre en boîtes et en demi-boîtes, de Nantes et de Lorient, Amandes à la princesse, coque tendre ; 1000 Paniers couverts; Absynthe, Eau verte cristallisée, Kirschwasser, Maraskino de Zara, Ratafia de Grenoble, Curaçao de Hollande, & autres liqueurs assorties ; Fromage de Gruyère, dépôts gras, de Gouhen, de croûte rouge 100 caisses et demi-caisses Raisins en grappes ; Vin en caisses, diverses qualités.

Ils ont aussi en magasin, Macaroni, cette blanc de baleine, chandelles de suif, savonnets et tous les articles qui concernent la épicerie, qu'ils vendront en gros et en détail.

19 mars CHAPIER & MICOUD

TUYEAUX DE CHEVREUIL rayées, à vendre par 5 avril J. MAGER.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Le Mardi 22 mai 1832, j'exposerai en vente, à midi, pour le compte de la succession de feu Vincent Fidoux ; 1°. Une négresse nommée Catherine, âgée de 22 ans, domestique de maison et marchande ; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casculvo et des Grandshommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus ; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent ; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 19 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pitot, les esclaves et la propriété ci après, savoir : JOHN, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie ; PAULINE, négresse Hiba, âgée de 35 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille ADELE, négrite âgée de 7 ans ; HENRIETTE, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, ANASTASIE, âgée de 3 ans et demi, et JEAN, âgé de 3 semaines ; LUCILE, griffe américaine, depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 28 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse, depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois ; NANCY, fille de Lucille, âgée de 13 ans, paraît à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues de l'Hôpital, ayant 59 pieds de face à la rue Bourbon sur 200 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 avril

---

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.* Mardi, 24 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Kasher, une Négresse nommée Diana, âgée d'environ 56 ans, borgne.

Conditions: Comptant. Par ordre de la cour.

22 mars MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*VENTE REMISE* Mardi, 24 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Chelanie Fleurian, décédée épouse de Mr. L. R. Claiborne,

UN LOT DE TERRE,

situé au faubourg Delor, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Un autre lot de terre, attenant au précédent sur la rue Tchoupitoulas, et ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ; Un autre lot de terre, attenant aux deux précédents sur la ligne du fond, et ayant 40 pieds de face à la rue Gaiennié sur 180 pieds de profondeur ; le tout mesure française.

Conditions : un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 mars

---

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 24 Avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le succession de feue MARIE DESORGUES veuve de feu Guillaume Bénite, les esclaves et propriétés ci-après ; savoir : TOM, nègre Africain, âgé d'environ 60 ans, à donné à la boisson ; JACQUES, âgé d'environ 45 ans, bon charretier depuis longtems dans le pays; GABRIEL, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier et confiseur ; PROSPER, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier, cuisinier et domestique de maison ; ASPASIE, négresse Africaine, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison, âgée d'environ 38 ans; LUCY, négresse Américaine âgée de 27 ans, blanchisseuse, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, avec ses deux enfans nommés MOSES, âgée d'environ 3 ans et GEORGE, âgé d'environ 2 ans; LOUISE, négresse âgée d'environ 26 ans, cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison,

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

Un LOT de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, ayant 36 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 97 pieds de profondeur de face à la rue St. Louis (le tout mesure française) avec tous les édifices qui sont dessus, le dit lot de terre est borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété du Dr. Herman, et du côté de la rue St. Louis par celle de A. Maureau.

Conditions ; les esclaves à comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billet endossés à la satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 21 mars.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Eliza Pile a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres du curatelle à la succession de feu John Pile, son épouse, décédé *ab hostat*, avis est par le présent donné à tous ceux que cel peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

13 avril MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, maladive.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

2 avril MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée ZUZANNE, âgée d'environ 16 ans un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions ; 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Foraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, j'exposerai en vente devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, pour le compte de la succession de feue Marie Desorgues veuve Guillaume Bénite, les effets mobiliers délaissés par la défunte. Plus, 3 mulets et une charrette. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour.

19 avril MARTIN BLACHE, register.

A LOUER DE SUITE.

Cette jolie MAISON A ETAGE, située rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, contenant quatre grands appartemens, (tous à feu) six chambres dans la cour, puis en briques, &c. Pour les conditions, s'adresser à l'éditeur de l'Abeille.

19 avril—12

PORCS en saumons, de Fever-River, à vendre par 16 avril J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 1[illegible] mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 de ce mois, un ILET DE TERRAINS de valeur, No. 31, au faubourg La Fayette, divisé en [illegible], et bornés par les rues St.-André, des Chataigniers Joséphine et Peupliers, ou à la continuation de la rue du Camp. Onze de ces terrains font face à la première rue ; cinq à la seconde ; onze à la troisième, et cinq à la quatrième, et mesurent chacun de 29 à 32 pieds de face, sur 110 pieds 7 pouces à 150 pieds 10 pouces de profondeur ; comme on le verra plus amplement sur le plan déposé aux Bourse. Le dit ilet a été dernièrement entouré, et la terre est très-élevée.

De plus, vendredi 17 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de la dite cour,

L'esclave CHARLES, âgé de 25 ans, dans le pays depuis l'année 1817 ; c'est un esclave très-fort, bien intelligent: il s'entend à conduire un dray et à travailler aux presses-à-coton ; il s'est absenté quelque fois, mais il n'a jamais quitté la ville.

Il sera de plus vendu, le samedi 19 mai, à la Bourse, en vertu de la dite cour, un autre ILET de terrains, Nos. 25, faubourg La Fayette, borné par les rues Jackson, des Peupliers, Philippa et des Magasins, et divisé en 28 lots, dont onze font face à la première rue, sept à la seconde, trois à la troisième et quatre à la quatrième, et mesurent chacun 26 pieds 6 pouces, sur 29 pieds 8 pouces de face, et 120 à 199 pieds 8 pouces de profondeur. Cet ilet est bien entourré et il s'y trouve une Maison, une cuisine, puits, carrelé, &c. Il y a dessus 3 à 400 orangers, des pêchers, figuiers, pruniers &c.

Conditions: Pour les deux terrains, 1, 2 et 3 ans de crédit ; pour l'esclave Charles, 6 mois ; le tout en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'office de Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, 55 TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, et faisant face aux rues St. Bernard, White, Prosper et Soublette, et aux deux branches du canal St. Bernard conduisant au bayou St. Jean. Ils ont 40 à 69 pieds de face sur environ 125 à 292 pieds 8 pouces de profondeur ; on en verra plus amplement la description dans le plan exposé à la Bourse.

Les terrains sont superbes et sont exemptes de l'herbe à coton, ce qui les rend propres en jardinage.

Conditions : Un dixième comptant, et le reste 1, 2, 3 et 4 ans, avec hypothèque et endossements sur les deux billets seulement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédescleaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 14 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 14 mai prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, par ordre du syndic des biens de B. F. West, les ESCLAVES suivans, savoir : Cyrus, âgé d'environ 30 ans, bon cocher, depuis 18 mois en cette ville ; Stephen, âgé d'environ 26 ans, bon domestique de maison; il a une hernie ; cet esclave est acclimaté; Charlotte, sa femme, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison ; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 12 avril

---

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu mardi, 24 avril, à la Bourse, à midi, 21 ESCLAVES provenant de la briqueterie de Mme. Veuve Guéno, savoir :

Aimée, négresse de 25 ans, et sa fille de 9 ans ; Amant, de 40 ans, et sa fille de 9 ans ; Louis, nègre de 50 ans, et sa femme de 45; Marianne, 35 ; Génie, 40 ; Marie-Jean-Pierre, 25 ; Génie, 25 ; Pounion, 19 ; Auguste, nègre, 38 ; Franc, 25, bon mouleur ; Augustin, 24, charretier; Jim, 45, manœuvre; William, 30, briquetier, charretier et laboureur ; Baptiste, 35, boulanger; Cacambard, 38, mouleur ; Pouce, 30, charretier ; Télémaque, 30, un peu mouleur ; Charles, 38, presqu'aveugle.

Conditions : Un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Octave de Armas, notaire public. 28 mars

---

$30 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin de Février dernier, le nègre nommé GEORGE, de la taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant le français et l'anglais. Il a le regard sournois, une grosseur à la mâchoire, robuste, et très intelligent. Il était vêtu lors de son départ d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu et d'une casquette de cuir ciré. Il voudait, depuis huit mois, de la faïence par les rues.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois.

4 avril—18 N. C. TRÉMOULET.

☞ *La Gazette de Baton Rouge* et le *Vicksburg Register*, (Miss.) sont priés de publier cet avis, pendant une semaine.

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 199, toujours rue Royale, entre Orléans, et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.

On a besoin de deux ou trois apprentis.

[illegible] mars

AVIS
Aux amateurs de Harps.

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou, marcheté et à simple, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.

LEPAGE,
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, N°. 121.

Mr. CHAPMAN.
ACADÉMIE D'ÉCRITURE,
Rue du Canal, No. 45,

OU l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames et aux messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hendon, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév

---

CORDES D'EMBALLAGE, &C.—1000 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky, 100 balles Fil à voile, Pêches sèches en barils, Papier de paille pour enveloppe. A vendre par

YORKE, MACALESTER & CO
[illegible] mars rue du Camp, No. [illegible]

[illegible], de différentes qualités, à vendre par [illegible] STETSON & AVERY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District pour le 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu positivement et sans reserve, *mardi*, 24 avril courant, à 10 heures, pour compte de qui il appartiendra, dans la cour de la Douane, les propriétés de valeur suivantes, savoir :

No.	*Marques.*
1	W 5 pipes eau-de-vie de Seignette,
2	" 10 dito eau-de-vie de Bordeaux,
3	" 5 pipes genièvre de Londres, 3e. preuve,
4	" 3[illegible] pipes genièvre de Hollande, marq. Swann
5	D 150 barillets vin de Malaga sec, avec deux cercles en fer,
6	" 50 quarts de pipes do. do.
7	M 100 barillets vin de Madère fait à Marseille avec des cercles en fer,
8	S 149 barillets vin de Malaga doux, avec des cercles en fer,
9	" 50 [illegible] de pipes do. do. do.
10	[I] 2[illegible] quarts de pipes vin de Ténérif,
11	[W] 27 do. do. do.
12	" 1 pipe do. do.
13	" 1 demi-pipe do.
14	" 5 pipes genièvre de Hollande, marq. de Swann
15	[W] 5 pipes genièvre de Hollande (marque de *Hour Glass*,
16	M 50 quarts de pipes vin de Malaga doux,
17	" 28 do. do. vin de Madère fait à Marseille,
18	" 15 do. do. vin de Ténérif,
19	" 3 pipes do. do.
20	W 40 quarts de pipes vin doux de Malaga,
21	E S 77 quarts de pipes vin de Malaga sec, avec cercles en fer,
22	PD 26 do. do. vin de Malaga doux,
23	" 26 do. do. do. do.
24	" 9 do. do. vin ne Ténérif,
25	W 10 barillets rum de la Jamaïque,
26	" 10 pipes eau-de-vie de Seignette,
27	M 10 quarts de pipes vin des Canaries,
28	" 4 do. do. vin de Lisbonne,
29	5 demi pipes vin de Madère,
30	5 barillets vin de Madère de Malmsey,
31	W 27 barriques huile de baleine,
32	41 barils huile à tanner,
33	M & H 17 barriques huile de baleine,
34	B 19 barriques huile de baleine,
35	" 87 barils huile à tanner,
36	P 3 demi pipes vin de Ténérif,
37	P D 8 quarts de pipes do.
38	" 6 pipes vin de Madère fait à Marseille,
39	" 4 quarts de pipes do.
40	B 10 quarts de pipes vin sec de Malaga, avec des cercles en fer,
41	M 10 do. do. do. do.
50	" 10 quarts de pipes vin de Madère fait à Marseille, sujets à la remise des droits.
"	" 115 do. do. do. do.

Conditions : Toute somme au-dessous de $200 comptant au-dessus de 200 et au-dessous de $500, à 4 mois : au-dessus de $500, six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 18 avril.

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 23 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, dix Terrains de valeur, contigus, situés dans l'ilet borné par les rues Constance, de la Course, Annonciation et des Orangers. Les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, et 6, ont chacun 31 pieds de face, rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur ; les Nos. 7 et 8, contigus, ont 31 pds. 11 pouces de face, rue de la Course, sur 159 pds. 9 pouces de profondeur ; les Nos. 9 et 10 ont 31 pds. 11 pouces, rue des Orangers, par 159 pds. 9 pouces, comme on le verra plus amplement sur le plan exposé à la Bourse. Conditions : un cinquième comptant, et le reste en portions égales payables les 1ers. janvier 1833, 34, 35 et 36, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 avril

---

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 28 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans reserve, les Propriétés de valeur appartenant à la succession de Martin Bourgeat, savoir:

Huit TERRAINS de valeur, contigus, avec les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues des Français, Moreau, Champs-Elisées et Casa-Calvo, et formant l'encoignure des deux dernières, faisant face au chemin-à-coulisse et à la Place Washington. Cinq de ces terrains font face aux Champs-Elysées et mesurent 25 à 27 pieds 10 pouces de face sur 100 de profondeur. Les trois autres, 6, 7 et 8, ont 28 pieds 9 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 127 p